



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 Juin 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Lundi 27 Juin à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 21 Juin 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h20) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Albert LOSAT- M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON (18h14) - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO..... (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Rémi DUFLO..... (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Jacques ANSELME - M. Alain SARREAU - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Valérie ARICIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20220627_58

AFFECTATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX COMMUNES POUR L'EXERCICE 2022

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Budget communal de l'exercice 2022 ;
- VU le courrier d'information de l'éligibilité de la Commune à une subvention de Cent cinquante mille euros (150 000€) au titre du Fonds d'Aide aux Communes 2022 (F.A.C.) adressé par le Conseil Départemental de la Guadeloupe en date du 13 mai 2022 ;
- VU les plans de financement des opérations « Rénovation du plateau sportif du bourg » et « Mise en conformité, rénovation de l'éclairage sportif du gymnase Félix Eboué » présentés au C.M du 27 juin 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

A L'UNANIMITÉ,

• **Article 1 :**

D'AFFECTER la totalité du Fonds d'Aide aux Communes de l'exercice 2022 s'élevant à Cent cinquante mille euros (150 000€) aux opérations suivantes :

- Rénovation du plateau sportif du Bourg à hauteur de **60 000 euros** ;
- Mise en conformité et rénovation de l'éclairage sportif du gymnase Félix Eboué à hauteur de **90 000 euros**.

Article 2 :

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces opérations.

Article 3 :

Le Maire, le Directeur général des Services et le Directeur des Affaires Financières sont chargés de l'exécution de la délibération chacun à leur niveau.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Juin 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE